

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023 – DPAT / T-128

portant interruption temporaire de la circulation routière
sur la Route Départementale N° 17
dans le cadre des opérations de tournage d'un film

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-25, R 413-1; R 417-9 à 10

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82-622 du 22 juillet 1982, complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière, livre I ;

VU l'arrêté du Président du Département portant délégation de signature ;

VU la demande du Responsable de la Société CHI-FOU-MI Productions PARIS ;

VU l'avis de UTT ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers d'interdire la circulation routière sur la Route Départementale N° 17 entre NEUFCHÉF et HAYANGE, pour permettre les opérations de tournage de plusieurs séquences d'un film.

SUR proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation routière des véhicules de toutes catégories sera interdite sur la Route Départementale N° 17, dans les deux sens de circulation, entre NEUFCHÉF et HAYANGE du PR 3+848 au PR 5+515

⇒ Le mercredi 5 septembre 2023 de 22h00 au jeudi 6 septembre à 4h00.

- Une déviation sera mise en place par :

NEUFCHÉF → RD57 HAYANGE → RD13 – giratoire RD13/RD152C → RD152C → RANGUEVAUX

• Et vice versa

.../...

ARTICLE 2 :

La signalisation des prescriptions visées à l'article 1 ci-dessus, sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur à la diligence de l'entreprise PROXIMARK pour le compte de la Société CHI-FOU-MI Productions, conformément au plan de pose validé par le Département – UTT de THIONVILLE.

ARTICLE 3 :

Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Responsable de la Société CHI-FOU-MI Productions à Paris ;
M. le Directeur de l'Entreprise PROXIMARK à Bertrange ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de NEUFCHÉF, et FONTOY pour information.

METZ, le 01 / 09 / 2023

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, po



Pierre JAGER

METZ, le 01 / 09 / 2023

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

à

M. le Chef de l'UTT de THIONVILLE

M. le Général, commandant le Groupement de
Gendarmerie de la Moselle à METZ

M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à METZ

M. le Commissaire Divisionnaire, commandant la Direction
Zonale des C.R.S. EST à CHATEL-ST-GERMAIN

M. le Général, commandant de la RMD Nord-Est/
CMD METZ ETAT MAJOR
Bureau MOUVEMENTS-TRANSPORTS 1

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de la Moselle - S.D.I.S. à SAINT JULIEN LES METZ

Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence
Territoriale de Metz - Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard à METZ

M. le Sous-Préfet de l' Arrondissement de THIONVILLE

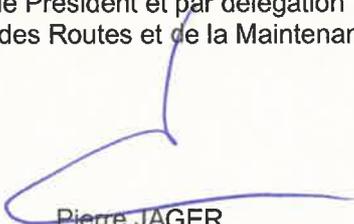
MM. les Maires des communes de : NEUFCHÉF, HAYANGE,
administration@neufchef.fr

didier.farina@ville-hayange.fr

Société CHI-FOU-MI Productions – 75000 PARIS
M. Yannick PANAROTTO yannickpanarotto@gmail.com

| DESIGNATION DES PIECES | NOMBRE | OBSERVATIONS |
|---|--------|------------------|
| Arrêté n° 2023-DPAT/T-128 du 01/09//2023 portant interruption temporaire de la circulation routière sur la Route Départementale N° 17, dans le cadre des opérations de tournage de plusieurs séquences d'un film dans la nuit du 5 au 6 septembre 2023. | 1 | Pour information |

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, po


Pierre JAGER

Copies : DPAT/DRM/SDER/SVTI/CORD57
Chrono SDER
contact@citeline.fr